

VOTRE BILAN DE PREVOYANCE RETRAITE ET REMUNERATION

Le 08/02/2018

EURL DUPONT

Monsieur Jean DUPONT



PREAMBULE

Votre système de rémunération se compose de plusieurs éléments : rémunération, dividendes, retraite, prévoyance, épargne professionnelle, avantages en nature ... Pour en optimiser sa rentabilité, il faut savoir combiner gestion des prélèvements obligatoires et exploitation des niches fiscales et sociales.

C'est l'objectif de votre **Bilan de Prévoyance, Retraite et Rémunération** qui va vous permettre de :

- Découvrir les chiffres clés permettant d'auditer une rémunération.
- Vérifier si vos couvertures sociales sont suffisantes.
- Identifier les opportunités d'optimisation.

Points d'attention sur l'imposition des revenus perçus en 2018

Les données chiffrées présentées dans cette étude ont vocation à mesurer l'efficacité de votre système de rémunération en rythme de croisière. De ce fait, il n'est pas tenu compte des conséquences de la mise en application du prélèvement à la source sur l'imposition des revenus 2018 et notamment du crédit d'impôt spécifique annulant l'impôt normalement dû au titre des revenus non exceptionnels perçus en 2018.



PARTIE REMUNERATION



LES DIFFERENTS MODES DE REMUNERATION

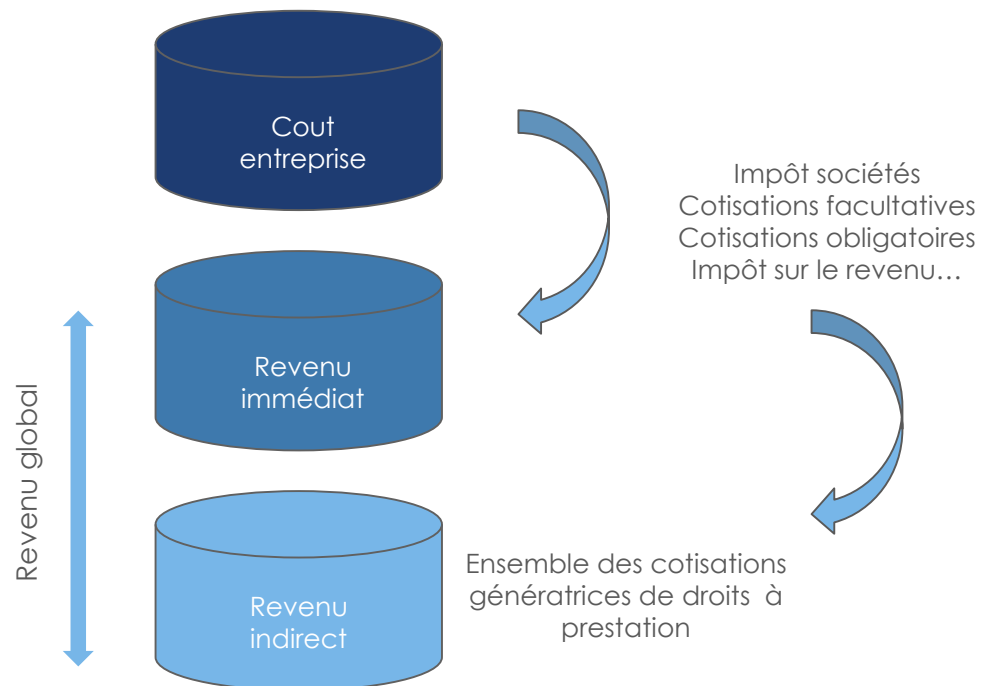
Vous avez la possibilité d'arbitrer votre système de rémunération entre rémunération de gérance et dividendes.

Traitement	Rémunération de gérance	Dividendes
Social	Soumise à cotisations sociales.	Assujettis aux charges sociales pour la part excédant 10 % du capital social et des primes d'émission et des sommes versées en compte courant . La quote-part non assujettie à cotisations sociales est soumise aux prélèvements sociaux obligatoires sur les revenus du capital au taux de 17,2%.
Fiscal au niveau de l'entreprise	Les rémunérations et avantages en nature sont déductibles du résultat imposable de la société dans la mesure où ils ne sont pas excessifs et correspondent à un travail effectif.	Les dividendes sont versés après paiement de l'impôt sur les sociétés sur le résultat courant avant impôt de l'entreprise. Les dividendes ne constituent donc pas une charge déductible du résultat.
Fiscal au niveau du dirigeant	Régime des traitements et salaires. Le TNS article 62 bénéficie de la déduction des frais professionnels réels, ou de la déduction forfaitaire pour frais professionnels de 10%, plafonnée à 12 305 € en 2018.	Soumis soit au prélèvement forfaitaire unique au taux de 12,8% soit sur option au barème progressif de l'impôt sur le revenu après abattement de 40%.



LES CHIFFRES CLES DE VOTRE SYSTEME DE REMUNERATION

L'analyse de la rentabilité de votre système de rémunération s'articule autour de 3 chiffres clés :

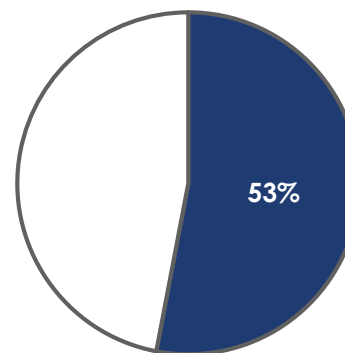




VOTRE REVENU IMMEDIAT

DU COUT ENTREPRISE AU REVENU IMMEDIAT	
COUT ENTREPRISE	122 870 €
Cout dividendes	0 €
Impôt sur les sociétés	0 €
Charges sociales	0 €
Dividendes bruts	0 €
Cout rémunération	122 870 €
Cout de l'épargne salariale	0 €
Rémunération brute	122 870 €
Cotisations facultatives	7 500 €
Charges sociales	35 370 €
Rémunération nette	80 000 €
Revenus perçus	80 000 €
Impôt sur le revenu	15 204 €
REVENU IMMEDIAT	64 796 €

Efficacité de votre revenu immédiat



Votre revenu immédiat présente un taux d'efficacité de 53%, ce qui signifie que pour un budget entreprise de 100 €, il vous reste 53 € après application de l'ensemble des frottements fiscaux et sociaux.



VOTRE REVENU INDIRECT

	COMPOSANTES DE VOTRE REVENU INDIRECT	
Retraite obligatoire	14 247 €	Cotisations des régimes obligatoires : sortie en rente viagère
Retraite facultative	4 500 €	Cotisations Madelin : sortie en rente viagère Cotisations non Madelin : sortie en capital
Prévoyance et santé	3 517 €	Couvertures prévoyance et frais de santé financées par les cotisations obligatoires et facultatives
Epargne PEE	0 €	Epargne investie sur 5 ans : sortie en capital net d'impôt sur le revenu
Epargne PERCO	0 €	Epargne investie jusqu'au départ en retraite : sortie en capital net d'impôt sur le revenu
Avantages en nature	0 €	Utilisation personnelle des services ou matériels financés par l'entreprise



SYNTHESE DE VOTRE SYSTÈME DE REMUNERATION

Le tableau ci-dessous mesure l'efficacité globale de votre système rémunération :

DU COUT ENTREPRISE AU REVENU GLOBAL		
Cout entreprise	122 870 €	100%
Revenu immédiat	64 796 €	53%
Revenu global	87 060 €	71%

Cet audit nous a permis de mettre en évidence la rentabilité de votre système rémunération :

- Votre revenu immédiat présente un taux d'efficacité de **53%**
- Votre revenu global présente un taux d'efficacité de **71%**

Objectif : Réduire la part des contributions de l'entreprise ne vous générant aucun droit.



PARTIE **PREVOYANCE**

VOTRE REGIME OBLIGATOIRE



LES PRESTATIONS DE VOTRE REGIME OBLIGATOIRE

➤ Votre prévoyance risques lourds : SSI COMMERCANT

		Montant annuel	Tx de rempl	
Incapacité		19 866 €	25%	
Invalidité	Partielle	Perte de capacité de travail ou de gain supérieure à 2/3 par rapport aux conditions physiques requises pour l'exercice de la profession.	11 920 €	15%
	Totale et définitive	Accès à l'emploi restreint de façon importante et durable compte tenu de votre état médical.	19 866 €	25%
Décès	Capital décès	Versement d'un capital décès dont le montant s'élève à 20% du PASS. Le capital est majoré de 5% du PASS par enfant à charge de moins de 16 ans et/ou par enfant de moins de 20 ans poursuivant des études supérieures.	11 920 €	-
	Rente conjoint	-	0 €	-
	Rente éducation	-	0 €	-

Au regard de la faiblesse des prestations délivrées par votre régime obligatoire, la mise en place d'un protection complémentaire est indispensable.



PARTIE **PREVOYANCE**

LA PREVOYANCE COMPLEMENTAIRE



GARANTIES DES CONTRATS DE PREVOYANCE

PROTEGER VOTRE SITUATION FINANCIERE



- Maintenir vos revenus en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité
- Prendre en charge vos frais fixes
- Rembourser vos frais de santé

PROTEGER VOTRE FAMILLE



- Verser un capital à vos proches
- Verser une rente à votre conjoint
- Verser une rente à vos enfants pour financer leurs études



LA PREVOYANCE MADELIN

En tant que travailleur non salarié, vous pouvez souscrire à un régime facultatif individuel de prévoyance dans le cadre fiscal de la loi Madelin. Ce dispositif vous permet de déduire de votre revenu professionnel imposable les cotisations des contrats de prévoyance et frais de santé dans une certaine limite.

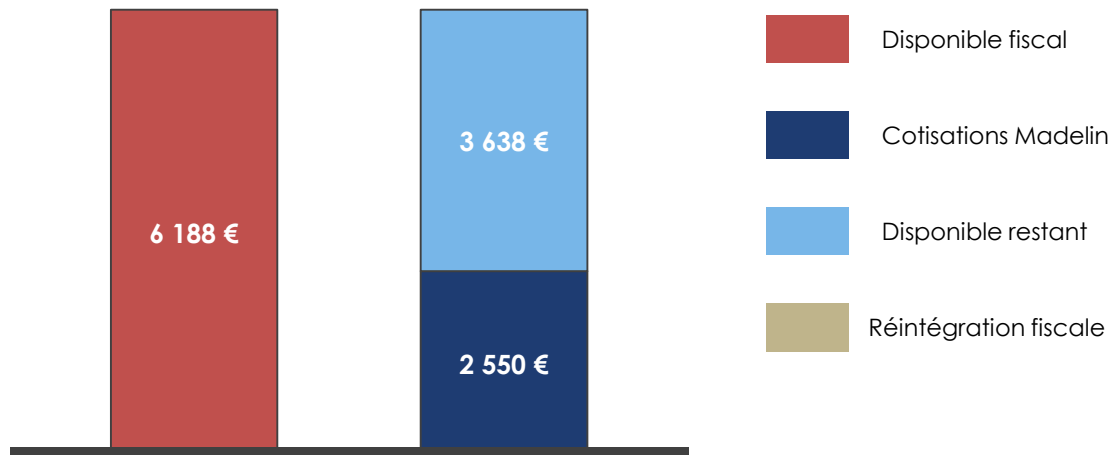
➤ Le cadre fiscal des cotisations de prévoyance Madelin

Plafond de déductibilité fiscale	
7% du PASS + 3,75% du revenu professionnel imposable	Sans que ce total ne puisse excéder 3% de 8 PASS

- ❑ La part des cotisations afférente au versement d'un capital décès n'est pas déductible du revenu imposable. Il est toutefois possible de déduire la cotisation décès si la prestation est versée sous forme de rente.
- ❑ En contrepartie de la déductibilité fiscale des cotisations, les prestations en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité entrent dans l'assiette de l'impôt sur le revenu.



➤ Votre disponible fiscal Madelin prévoyance



Le montant de vos cotisations facultatives est à réintégrer dans l'assiette de vos charges sociales.



PARTIE PREVOYANCE

SYNTHESE DE VOS COUVERTURES PREVOYANCE



CARACTERISTIQUES DE VOTRE CONTRAT

> Votre contrat de prévoyance complémentaire

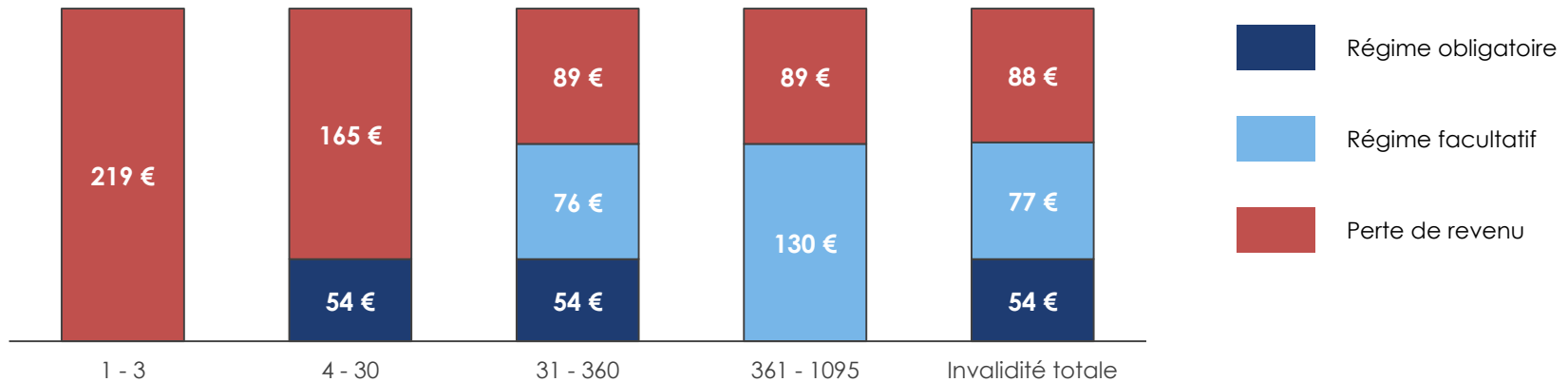
Contrat	Compagnie	MMA
	Cotisation annuelle	1 800 €
	Part déductible	1 350 €
Incapacité	Franchise maladie	30 jours
	Durée de versement	1095 jours
	Franchise accident / hospitalisation	3 jours / 3 jours
Invalidité	Seuil de déclenchement de l'invalidité partielle	33%
	Barème utilisé	Invalidité fonctionnelle
	Formule de calcul de la rente	T/100
Options et exclusions	Couverture du mi-temps thérapeutique	Non
	Exclusion des pathologies liées au dos	Oui



SYNTHESE DE VOS COUVERTURES GLOBALES

> Vos prestations en cas d'arrêt de travail

Le graphique ci-dessous vous permet d'évaluer votre perte de revenu en cas d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité sur la base d'un revenu journalier de 219 €.



- ❑ En cas d'incapacité temporaire de travail, vous percevrez au maximum 130 € par jour sur une période de 3 ans, soit 59% de votre revenu journalier. Votre contrat prévoit une franchise de 31 jours en cas de maladie, de 3 jours en cas d'hospitalisation et de 3 jours en cas d'accident.
- ❑ En cas d'invalidité totale, vous percevrez une rente égale à 131 € par jour, soit 60% de vos revenus journaliers. Vous bénéficiez d'une couverture en cas d'invalidité partielle dont le taux est supérieur ou égal à 33%. Le montant de la rente sera déterminée en fonction du taux d'invalidité.



SYNTHESE DE VOS COUVERTURES GLOBALES

➤ La protection de votre cellule familiale en cas de décès

		Régime obligatoire	Régime compl.	Total	
Décès / IAD	Capital décès / IAD toutes causes	11 920 €	30 000 €	41 920 €	
	Capital décès / IAD accidentel	11 920 €	60 000 €	71 920 €	
	Rente conjoint	0 €	0 €	0 €	
	Rente éducation	Jusqu'à 11 ans	0 €	0 €	0 €
		De 12 à 17 ans	0 €	0 €	0 €
		Dès 18 ans	0 €	0 €	0 €






L'évaluation de ces garanties doit tenir compte de différents paramètres : charges fixes du foyer, enfants en études, montant des droits de succession....



SYNTHESE DE VOS COUVERTURES GLOBALES

➤ Le remboursement de vos frais de santé

Le tableau ci-dessous vous permet d'évaluer le remboursement de vos dépenses en matière de frais de santé.

Exemples de remboursement		Cout	Remb. total	Reste à charge
	Opération de l'hernie discale en secteur conventionné	1 100 €	720 €	380 €
	Forfait journalier 4 jours	72 €	72 €	0 €
	Chambre particulière 4 jours	280 €	180 €	100 €
	Consultation généraliste conventionné	25 €	24 €	1 €
	Consultation spécialiste conventionné	46 €	38 €	9 €
	Radio colonne lombaire	66 €	66 €	0 €
	Détartrage	29 €	29 €	0 €
	Prothèse SPR 50	400 €	237 €	164 €
	Orthodontie	1 200 €	484 €	716 €
	Montures + verres unifocaux	320 €	220 €	100 €
	Montures + verres multifocaux	500 €	250 €	250 €
	Lentilles	100 €	55 €	45 €
	4 séances d'ostéopathie	200 €	160 €	40 €
	Médicaments	40 €	30 €	10 €
	Appareils auditifs	1 500 €	499 €	1 001 €



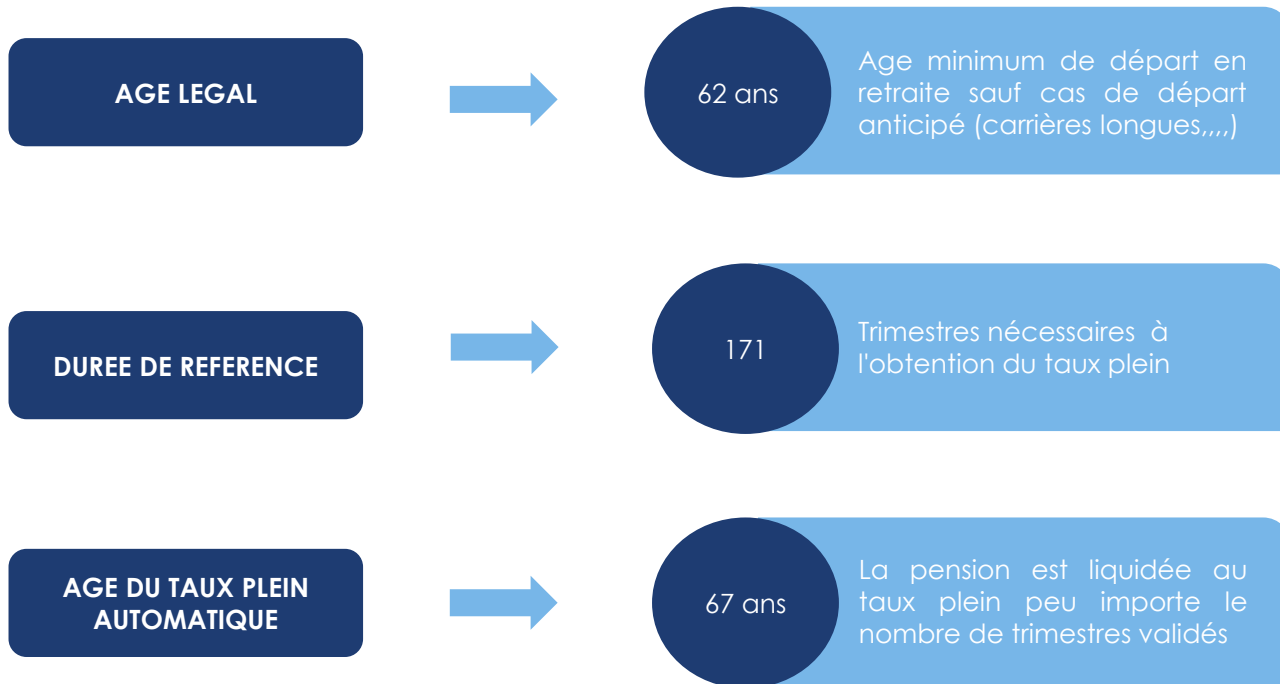
PARTIE **RETRAITE**

LES REGIMES OBLIGATOIRES



LE FONCTIONNEMENT DE LA RETRAITE

➤ Votre âge de départ en retraite





VOTRE CARRIERE

Vous avez relevé de différents régimes tout au long de votre carrière professionnelle.

	Vos droits au 31/12/2016	Droits à acquérir jusqu'à vos 62 ans	Droits au départ en retraite
Trimestres			
TRIMESTRES	84	62	146
Points			
RCI	1 505	5 709	7 214
RSI COMMERCANT	3 404	0	0
ARRCO	2 405	0	2 405
AGIRC TB	6 707	0	6 707



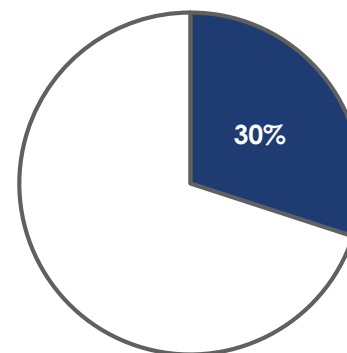
LES PRESTATIONS DE VOS REGIMES OBLIGATOIRES

➤ Estimation de vos droits retraite à 62 ans

Le tableau ci-dessous vous présente le montant de vos pensions viagères au 01/07/2032.

REGIMES	MONTANTS
PENSIONS BRUTES	26 520 €
Régime(s) de base	12 065 €
Régime(s) complémentaire(s)	14 455 €
Régime(s) supplémentaires(s)	0 €
PENSIONS NETTES	24 107 €
PENSIONS DE REVERSIONS NETTES	13 777 €

Taux de remplacement



- Au regard de votre carrière et en l'état de la législation actuelle, vos pensions de retraite nettes des régimes obligatoires représenteront **30%** de vos revenus actuels.
- Le montant des pensions de réversions ne tient pas compte des éventuelles conditions d'attribution ou de ressources propres à chaque régime.



PARTIE **RETRAITE**

PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'EPARGNE RETRAITE



LES DISPOSITIFS D'ÉPARGNE RETRAITE ENTREPRISE

En tant que travailleur non salarié, vous pouvez souscrire à différents régimes facultatifs individuels de retraite.

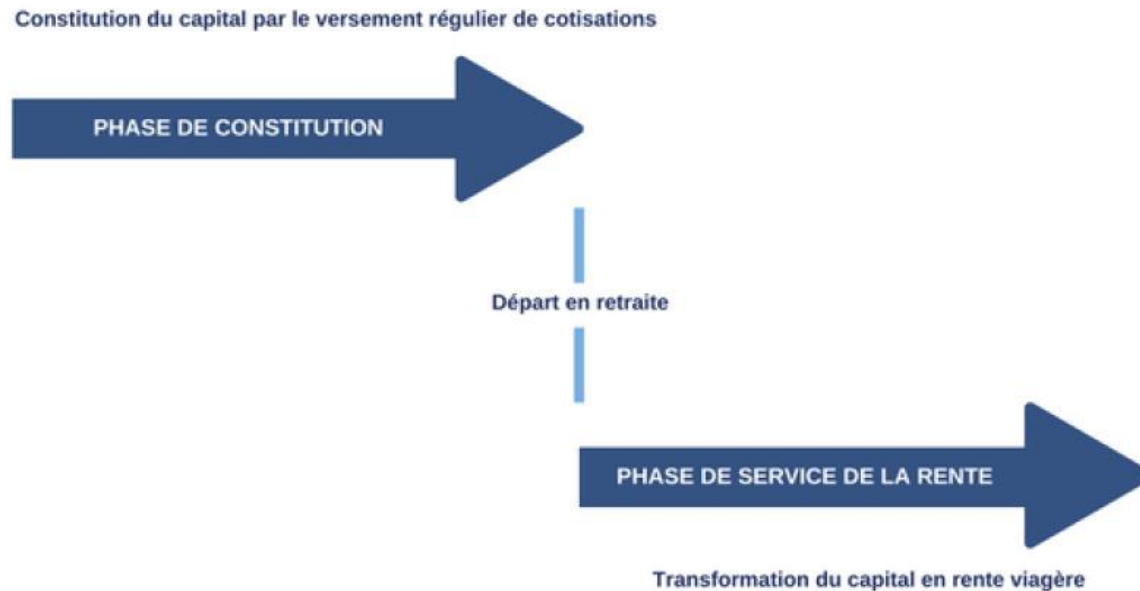
		Madelin	Assurance vie article 62 du CGI
Versement annuel		Obligatoire	Facultatif
Disponibilité de l'épargne		Au départ en retraite	Rachats partiels possibles
Fiscalité des versements	Entreprise	Déductibles du résultat	Déductibles du résultat
	Dirigeant	Non réintégrés fiscalement dans certaines limites	Réintégrés dans l'assiette de l'impôt sur le revenu
Sortie		Rente viagère	Capital et / ou rente viagère
Fiscalité de la rente		Imposition dans la catégories des pensions + prélèvements sociaux de 10,10%	Imposition pour une fraction de son montant selon l'âge du bénéficiaire
Fiscalité du capital		-	Imposition des plus values après abattement selon durée de détention. Possibilité d'opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire.



FOCUS SUR LA RETRAITE MADELIN

Au même titre qu'en matière de prévoyance, en tant que travailleur non salarié, vous pouvez souscrire à un régime facultatif individuel de retraite dans le cadre fiscal de la loi Madelin. Ce dispositif vous permet de vous constituer une épargne retraite individuelle tout en déduisant une partie de l'investissement de votre revenu professionnel imposable.

➤ Le fonctionnement de la retraite Madelin



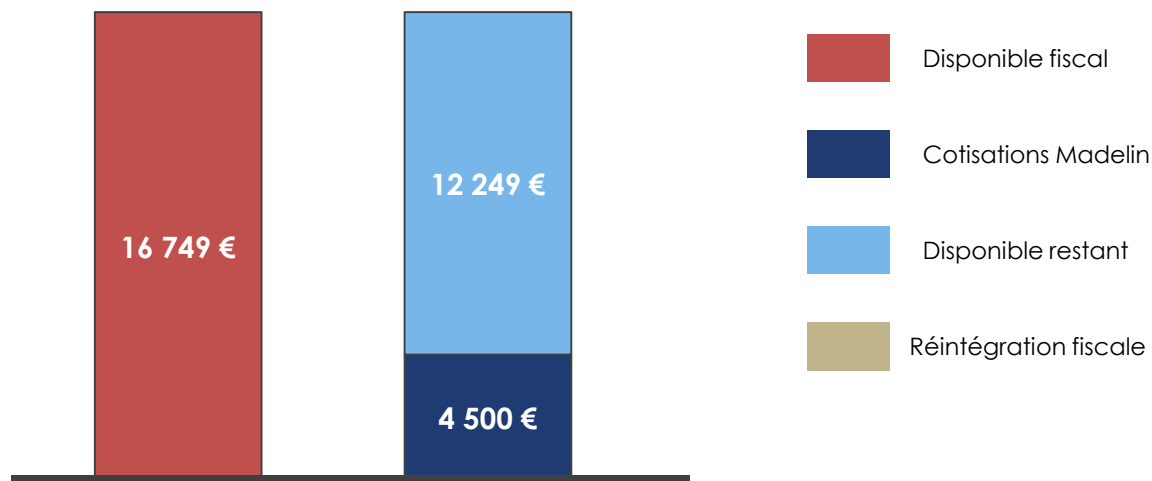


FOCUS SUR LA RETRAITE MADELIN

> Le cadre fiscal de la retraite Madelin

	CADRE FISCAL DES COTISATIONS
REVENUS < PASS	10% du PASS
REVENUS > PASS	10% du bénéfice imposable dans la limite de 8 PASS + 15% du bénéfice imposable - 1 PASS

> Votre disponible fiscal Madelin





VOS CONTRATS D'EPARGNE RETRAITE

Vous bénéficiez ou avez bénéficié des dispositifs d'épargne retraite suivants :

Fiscalité	Compagnie	Colisations	Rente brute annuelle	Capital
Madelin	GENERALI	4 500 €	4 110 €	0 €
Age de liquidation				62 ans
Montant des rentes brutes annuelles				4 110 €
Montant des rentes nettes annuelles				3 695 €
Montant des réversions brutes annuelles				2 466 €
Montant des réversions nettes annuelles				2 217 €
Montant des capitaux				0 €

Nous vous informons que les montants des rentes sont indiqués à titre indicatif et que seul les relevés de situation provenant des compagnies font foi.



PARTIE **RETRAITE**

SYNTHESE DE VOS DROITS RETRAITE



SYNTHESE DE VOS DROITS RETRAITE

Estimation de vos droits retraite dans le cadre d'un départ différé

Départ à l'âge de	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Départ le 01/07	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Trimestres	146	150	154	158	162	166
Pensions brutes annuelles	30 630 €	33 498 €	36 482 €	39 384 €	42 388 €	45 504 €
Régime(s) de base	12 065 €	13 308 €	14 609 €	15 967 €	17 375 €	18 843 €
Régime(s) complémentaire(s)	14 455 €	15 771 €	17 133 €	18 342 €	19 589 €	20 874 €
Régime(s) supplémentaire(s)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Régime(s) facultatif(s)	4 110 €	4 419 €	4 740 €	5 075 €	5 424 €	5 787 €
Pensions nettes annuelles	27 802 €	30 405 €	33 114 €	35 750 €	38 476 €	41 306 €
Taux de remplacement	35%	38%	41%	45%	48%	52%
Pensions de réversion nettes	15 994 €	17 488 €	19 042 €	20 544 €	22 102 €	23 719 €
Capitaux retraite	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

- Différer votre départ en retraite au-delà de 62 ans vous permet de réaliser un gain net annuel de **2 603 € à 13 504 € en fonction de la date de départ.**
- Le montant des pensions de réversions ne tient pas compte des éventuelles conditions d'attribution ou de ressources propres à chaque régime.

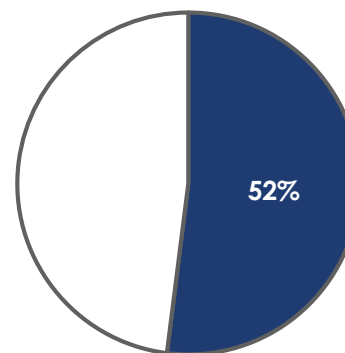


VOTRE DATE DE DEPART OPTIMALE EN RETRAITE

Votre date de départ optimale se situe au 01/07/2037, soit à vos 67 ans. En effet à cette date, vous justifierez de la durée de référence requise pour bénéficier du taux plein, soit 171 trimestres.

REGIMES	MONTANTS
PENSIONS BRUTES	45 504 €
Régime(s) de base	18 843 €
Régime(s) complémentaire(s)	20 874 €
Régime(s) supplémentaires(s)	0 €
Régime(s) facultatif(s)	5 787 €
PENSIONS NETTES	41 306 €
PENSIONS DE REVERSIONS NETTES	20 598 €
CAPITAUX RETRAITE	0 €

Taux de remplacement



- Au regard de votre carrière et en l'état de la législation actuelle, vos pensions de retraite nettes des régimes obligatoires représenteront **52%** de vos revenus actuels.
- Le montant des pensions de réversions ne tient pas compte des éventuelles conditions d'attribution ou de ressources propres à chaque régime.



PARTIE

SYNTHESE ET OPTIMISATIONS



VOTRE SYSTEME DE REMUNERATION

➤ RENTABILITE DE VOTRE SYSTÈME DE REMUNERATION

DU COUT ENTREPRISE AU REVENU GLOBAL		
Cout entreprise	122 870 €	100%
Revenu immédiat	64 796 €	53%
Revenu global	87 060 €	71 %

➤ ARBITRAGE PRIME / DIVIDENDES

Assujettissement des dividendes aux charges sociales, hausse du plafond du taux d'impôt sur les sociétés à 28%, mise en place du prélèvement forfaitaire unique...de nombreux paramètres entrent en ligne de compte lors d'un arbitrage en prime et dividendes. Une étude personnalisée est donc indispensable.

➤ EPARGNE SALARIALE

Rendus plus attractifs par la loi MACRON du 6 août 2015, les dispositifs d'épargne salariale constituent un vecteur puissant d'optimisation de la rémunération et permettent au chef d'entreprise et son conjoint collaborateur de capter jusqu'à près de 58 000 € par an quasi exonérées de charges sociales et d'impôt sur le revenu.

En parallèle, ils permettront au dirigeant de motiver et fidéliser ses collaborateurs en les accompagnant dans la constitution d'une épargne individuelle à moindre cout.



PREVOYANCE ET RETRAITE

➤ PREVOYANCE

➤ Santé

L'audit des garanties de votre régime obligatoire et de votre contrat de frais de santé vous permet désormais d'évaluer les forces et faiblesses de votre couverture sociale en matière de santé. En fonction de votre besoin en fonds de roulement personnel, il conviendra de réévaluer le montant de vos garanties.

➤ Risques lourds

L'audit des garanties de votre régime obligatoire et de votre contrat de prévoyance complémentaire vous permet désormais d'évaluer le montant de vos prestations en cas d'arrêt de travail et la protection de votre cellule familiale. En fonction de votre besoin en fonds de roulement personnel, il conviendra de réévaluer le montant de vos garanties.

➤ RETRAITE

L'estimation de vos droits retraite nous a permis de mettre en évidence un taux de remplacement global de **35%** par rapport à vos revenus actuels. Une réflexion sur l'optimisation de vos régimes obligatoires, sur l'optimisation des dispositifs facultatifs d'épargne retraite existants, sur la recherche de solutions complémentaires d'épargne doivent être menée dès maintenant.

Cette étude s'appuie sur les renseignements que vous avez bien voulu nous fournir. Nous insistons sur le fait que des éléments incomplets peuvent modifier la pertinence des analyses proposées dans ce dossier.

D'autre part, nous rappelons que la législation ainsi que les chiffres fiscaux et sociaux utilisés dans cette étude sont susceptibles d'évoluer très rapidement. Cette étude est à jour de la réglementation au 08/02/2018.